

certains groupes, par exemple l'Association des hôpitaux du Québec, pour obtenir du secteur privé les fonds qui sont nécessaires. Ceci peut marquer le début d'une tendance qui pourrait jouer à l'encontre des buts fixés à l'origine dans la *Loi canadienne sur la santé*.

En raison de l'urgence des problèmes qui se posent au système des soins de santé et du temps qu'il faut pour parvenir au niveau de connaissance et de collaboration nécessaires pour prévenir une crise de l'accessibilité, le Comité recommande qu'aux prochaines réunions des ministres de la Santé, on élabore une stratégie originale de financement des soins de santé et de sauvegarde des objectifs nationaux.